

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que nous vous présentons la plus récente édition du bulletin municipal qui a fait peau neuve.

L'hiver est déjà bien entamé. Nous vous invitons à profiter de la nature en vous adonnant aux joies de l'hiver qu'offre le site du Mont-Bell avec ses sentiers de raquettes et de ski de fond. Également, nous vous invitons à participer aux différentes fêtes d'hiver du territoire, dont celle du Mont-Bell qui aura lieu cette année le dimanche 21 février prochain.

J'en profite également pour féliciter tous les nommés et gagnants des Milleniums. Une belle soirée, haute en émotion, où la forêt et ses travailleurs ont reçu toute la reconnaissance méritée pour leur excellent travail. Bravo aux bénévoles qui, chaque année, organisent ce beau rendez-vous. Bonne lecture!

Jean-Maurice Matte, maire



Chaîne humaine au CPE Bout'Chou et Casse-Cou le 1^{er} février 2016 (Crédit photo : CPE Bout'Chou et Casse-Cou)

NOTRE FORÊT, NOTRE FIERTÉ!



La Ville de Senneterre et la Corporation de développement économique de Senneterre ont profité de la dernière soirée des Milleniums pour souligner et reconnaître l'importance de la foresterie à Senneterre. Véritable pilier de notre économie, nous souhaitons également reconnaître les hommes et les femmes qui y travaillent et qui ont forgé notre identité. C'est avec fierté que nous soulignons, par une présentation vidéo, le travail historique d'une communauté et des individus qui la composent, pour la survie et la pérennité de son industrie forestière. Vous pouvez regarder la vidéo sur la page Facebook de la Ville de Senneterre et sur YouTube en recherchant « Notre forêt, notre fierté! ».

La forêt à Senneterre :

- C'est 16 000 km²;
- C'est plus de 11 000 lacs et 700 cours d'eau qui y coulent;
- C'est une histoire qui a commencé il y a plus de 100 ans;
- C'est 70 entreprises qui offrent des emplois à plus de 900 travailleurs.



Photo prise lors de la soirée des Milleniums avec les représentants des entreprises présentes liées à la foresterie.

17^E SOIRÉE DES MILLENIUMS : ET LES GAGNANTS SONT...

La soirée des Milleniums présentée par Desjardins a eu lieu le samedi 16 janvier 2016 et a attiré plus de 300 personnes d'affaires et personnalités au Centre Aqua-Spec de Senneterre. Voici les grands gagnants :



- Projet Multi Nature : Développement social et communautaire;
- Publicité Marie C : Nouvelle entreprise, administration et relève;
- Bastien, Lantagne, Richard et Associés inc. : Développement des compétences de la main-d'oeuvre et qualité de vie au travail;
- Ultramar Sélection Plus : Persévérance scolaire;
- Centre de la petite enfance Bout'Chou et Casse-Cou inc. : Mention du jury.

Pour la 17^e édition, des prix « Reconnaissance forestière » ont été remis à des entreprises locales en lien avec la foresterie. Pendant la soirée, plusieurs des visages de cette industrie majeure à Senneterre ont été découverts. Le but était également de démontrer à ces entreprises que leur travail est reconnu au sein de la communauté.

L'HISTOIRE DE SENNETERRE PAR LE CHEMIN DE FER

Le train touristique sera de retour pour une troisième saison consécutive. Ne tardez pas à réserver vos places :

- 29 mai : complet;
- 19 juin : seulement quelques places disponibles;
- 10 juillet : places disponibles;
- 24 juillet : places disponibles;
- 7 août : places disponibles.



BROCHURE DU RCS

La brochure du Regroupement commercial de Senneterre (RCS) automne 2014 - printemps 2015 tire bientôt à sa fin. Une nouvelle édition se prépare et les entreprises seront contactées afin d'y adhérer. N'oubliez pas qu'en faisant partie de cette brochure, vous devenez automatiquement membres du RCS et pouvez ainsi accepter les certificats-cadeaux.

POSITION DE LA VILLE DE SENNETERRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours des derniers mois, le conseil municipal a fait valoir sa position sur différents dossiers auprès de ministres ou ministères du gouvernement du Québec. En voici quelques exemples :

- Lettre adressée à M. Martin Coiteux, ministre du Conseil du trésor, concernant le maintien et la bonification des services publics à Senneterre;
- Lettre adressée à Mme Francine Charbonneau, ministre de la Famille, concernant la réforme des centres de la petite enfance et l'impact sur notre communauté;
- Lettre adressée à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant la mise en place du réseau des aires protégées;
- Lettre à M. Laurent Lessard, ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, exprimant la position de la municipalité touchant plusieurs enjeux liés à la foresterie.

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

La Ville a renouvelé son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2016. Fondée en 1919, l'Union des municipalités du Québec représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Ses membres comptent plus de six millions de citoyennes et de citoyens et représentent 80 % du territoire.

L'UMQ est composée de :

- Plus de 300 municipalités membres;
- 49 élus, maires, préfets et présidents de communautés métropolitaines à son conseil d'administration;
- 45 employés.

L'équipe de l'UMQ travaille au quotidien pour :

- Représenter les intérêts de ses membres auprès des gouvernements;
- Offrir un éventail croissant de service aux membres;
- S'assurer que ses membres soient les mieux informés du monde municipal via ses publications, publicités et formations.

PRISES D'EAU SÈCHE

La Ville a reçu l'autorisation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'installation de trois prises d'eau sèche dans la rivière Bell qui seront localisées :

- À l'intersection de la 9^e Avenue et de la 2^e Rue Est;
- Au 630, 8^e Avenue;
- Près de la rampe de mise à l'eau sur la 10^e Avenue.

L'installation de bornes sèches permettra aux véhicules de la Ville de s'approvisionner en eau non potable pour plusieurs types de travaux, que ce soit pour l'entretien de la chaussée et des trottoirs, pour le nettoyage des conduites ou pour les aménagements paysagers. La Ville souhaite diminuer considérablement l'utilisation de l'eau potable dans ses activités.

EAU POTABLE DE VOTRE PUITTS RÉSIDENTIEL

Plusieurs croient à tort que l'eau d'un puits, parce qu'elle est naturelle, est toujours sécuritaire. La présence naturelle de divers éléments chimiques dans la roche et le sol où les puits sont creusés peuvent causer des problématiques de contamination de l'eau potable de votre puits résidentiel et avoir des effets à long terme sur votre santé.

Nous vous invitons, dès la période printanière, à procéder à une analyse de la qualité de l'eau potable de votre puits résidentiel.



L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) s'est associé à une entreprise de la région pour vous proposer des forfaits comprenant diverses analyses. Consultez le site de l'OBVAJ au www.obvaj.org pour de plus amples renseignements.

PLAN D'INTERVENTION

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige depuis le 1^{er} janvier 2016, un plan d'intervention préparé selon le nouveau guide pour toute municipalité qui présentera une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égouts ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ou pour tout autre programme. Par conséquent, la Ville procédera durant l'année 2016 à un appel d'offres sur invitation afin de retenir une firme externe pour réaliser un nouveau plan d'intervention conforme aux nouvelles normes exigées par le ministère.

Qu'est-ce qu'un plan d'intervention? Un plan d'intervention est un outil de travail qui permet à une municipalité de déterminer quels sont les travaux prioritaires à réaliser pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égout et de chaussée. Chaque tronçon de rue est analysé selon plusieurs facteurs afin de déterminer les priorités d'action.

PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le rôle d'évaluation entré en vigueur cette année s'est traduit, dans le cas de certaines résidences, par une hausse de leur valeur imposable parfois beaucoup plus importante que la moyenne, d'où des augmentations substantielles de taxes. Or, certaines de ces résidences sont occupées depuis longtemps par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes et modestes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber des hausses de taxes importantes.

Pour contrer les effets de ces augmentations, le gouvernement du Québec a mis en place en 2016 un programme gouvernemental d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales.

Immeubles et contribuables admissibles

Une personne pourra obtenir une subvention pour une année donnée si elle satisfait aux conditions suivantes :

- Elle résidait au Québec le 31 décembre de l'année précédente;
- Elle avait atteint l'âge de 65 ans avant le début de l'année;
- Son revenu familial pour l'année d'imposition qui précède l'année donnée était de 50 000 \$ ou moins (montant indexé selon l'Indice des prix à la consommation à partir de 2017);
- Elle était, le 31 décembre de l'année précédente, propriétaire depuis au moins 15 années consécutives de l'unité d'évaluation visée, en tenant compte également des années où son conjoint en était propriétaire;
- Elle est la personne à qui s'adresse le compte de taxes relatif à l'unité d'évaluation visée;
- Elle occupe l'unité d'évaluation comme lieu principal de résidence;
- L'unité d'évaluation visée est entièrement résidentielle et ne comporte qu'un seul logement;
- L'augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle excède d'au moins 7,5 % l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité.

Détermination de l'aide

L'aide prendra la forme d'une subvention allouée dans le cadre du traitement de la déclaration de revenus et sera calculée selon diverses modalités.

Pour bénéficier de la subvention, une personne devra donc en faire la demande dans sa déclaration de revenus acheminée à Revenu Québec. À cette fin, elle devra utiliser le formulaire TP-1029.TM déposé sur le site de Revenu Québec. C'est Revenu Québec qui s'assure de l'admissibilité du contribuable.

Rôle de la municipalité

La Ville de Senneterre est tenue d'indiquer aux propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement qu'ils pourraient être admissibles. Lors de l'envoi du compte de taxes, pour certaines personnes, un formulaire sera joint indiquant le montant de la subvention à laquelle elles pourraient avoir droit, advenant qu'elles satisfassent aux autres critères du programme.

Pour information

Pour obtenir de plus amples informations sur le programme d'aide, veuillez communiquer avec Revenu Québec au 1-800-267-6299.

DE NOUVELLES SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION D'HABITATIONS PROGRAMME RÉNORÉGION

La Ville de Senneterre invite les propriétaires admissibles à profiter du nouveau programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour améliorer leur résidence. Il a pour objectif d'aider financièrement les gens à faibles revenus à exécuter des travaux pour corriger des déficiences majeures que présente leur habitation. Une aide financière maximale de 12 000 \$ peut être accordée à titre de subvention.

Revenu par couple (brut)	Taux remboursé
23 500 \$	95 %
28 000 \$	64 %
33 500 \$	20 %

Exemple de travaux admissibles :

- Toiture;
- Plomberie;
- Chauffage;
- Isolation thermique.

Les résidents qui souhaitent bénéficier du programme doivent communiquer avec le responsable des programmes, projets et statistiques de la Ville de Senneterre au 819 737-2296, poste 212, pour vérifier leur admissibilité. Le temps presse pour profiter du budget annuel accordé; la date limite est le 31 mars prochain.

Documents dont vous avez besoin pour faire une demande de subvention :

- Une copie de votre compte de taxes municipales de 2014;
- Une copie de l'avis de cotisation fédérale 2014;
- Une copie des déclarations de revenus fédérales 2014 de toutes personnes occupant la résidence.

CENTRE SPORTIF ANDRÉ-DUBÉ

Le Centre sportif André-Dubé est présentement dans un temps de l'année où il accueille plusieurs événements.

Tournoi d'hockey mineur et balon-balai du Lac Simon



Il y aura un tournoi autochtone du 18 au 21 février organisé par la communauté du lac Simon. La Ville de Senneterre est fière de travailler en partenariat avec la communauté du lac Simon afin de tenir des événements sportifs pour les jeunes. Plusieurs communautés Anishnabe seront présentes lors de cet événement.

Du midget espoir à Senneterre

Le dimanche 13 mars à 12 h 30 aura lieu un match de saison régulière du midget espoir de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour cette rencontre, les Citadelles de Rouyn-Noranda seront opposées aux Grenadiers du Lac St-Louis. Deux jeunes hockeyeurs issus du hockey mineur de Senneterre font partie de cette formation, soit Jérémie Brousseau et Étienne Demers. William Provost a aussi joué quelques joutes avec cette équipe, même si ce dernier évolue au niveau bantam AA.



VS



Le Filon à Senneterre

Le vendredi 18 mars à 18 h 30 aura lieu pour une deuxième année consécutive un match de niveau bantam AA. Le Filon de l'Abitibi-Est affrontera les Sénateurs de Laval. William Provost, originaire de Senneterre, sera la tête d'affiche de cette équipe, lui qui fait partie des meilleurs joueurs du circuit.



VS



FÊTE D'HIVER

La Fête d'hiver aura lieu le 21 février de 12 h à 16 h au Mont-Bell, plus précisément sur le site du Club de ski de fond et du Club de curling. Plusieurs activités seront offertes, telles que de la tire d'érable sur neige, service de cantine offert par Mundo, tours de traîneau à chiens, tours de calèche à chevaux, de la raquette, du ski de fond, du curling, des jeux gonflables, etc. Le Club de tir ouvrira aussi ses portes à partir de 9 h pour l'occasion. Bienvenue à tous!

PORTES AUTOMATIQUES AU CENTRE SOCIO-CULTUREL

La Ville a procédé à l'installation d'un opérateur électrique pour l'ouverture automatique des portes du Centre socio-culturel situé au 121, 1^{re} Rue Est. Ce projet fait suite aux demandes des utilisateurs du centre afin d'avoir un accès plus facile pour les personnes à mobilité réduite. La Ville souhaite également doter l'édifice en 2016 d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) et de former les utilisateurs du centre à son utilisation.

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE

Encore cette année, notre bibliothèque intermunicipale fait la promotion de la lecture au mois de février avec l'activité thématique « Février mois Coup de coeur ». Cette promotion de la lecture est offerte partout dans le Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec. Pour l'occasion, notre bibliothèque aura un coin tout spécial afin de déposer les coups de coeur du personnel et bien sûr, des abonnés. Il sera facile de les repérer, car de petits autocollants se retrouveront sur les livres sélectionnés. Le comité des bénévoles de la bibliothèque vous invite à venir choisir un coup de coeur ou tout simplement en suggérer!



DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE



La Ville de Senneterre vous propose un défi bien spécial. Nous vous suggérons d'aller vous amuser dehors avec toute la famille et de construire un château d'hiver. Le but est très simple. Il s'agit de construire un château et d'envoyer la photo de son château au www.defichateaudeneige.com. Le concours est déjà débuté et se termine le 6 mars 2016. Pour plus d'information, consultez le site Internet mentionné plus haut. Profitez des plaisirs de l'hiver!

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Vous prévoyez effectuer des travaux de construction cet été? Commencez à planifier vos travaux dès maintenant et évitez de vous retrouver dans la période la plus affluente de la saison estivale. Passez à l'hôtel de ville ou communiquez avec la responsable de l'urbanisme au 819 737-2296, poste 214, pour vous renseigner sur les règlements.

PROGRAMME DE REVITALISATION DES BÂTIMENTS ET DES ENSEIGNES

Le conseil municipal de la Ville de Senneterre a reconduit le programme d'aide à la revitalisation du centre-ville. Par ce programme, les propriétaires de bâtiments commerciaux admissibles peuvent rénover leur bâtiment et obtenir une aide financière considérable. Également, il existe un programme de revitalisation des enseignes dans les secteurs commerciaux, l'aide peut couvrir 50 % du coût pour un maximum de 1 500 \$.

Le programme en bref :

- Première étape : production d'une esquisse du bâtiment;
- Deuxième étape : estimation du coût du projet et dépôt de la demande d'aide financière à la Ville de Senneterre. La subvention peut atteindre 24 000 \$ pour un bâtiment ayant une façade et 34 000 \$ pour les bâtiments situés à une intersection;
- Troisième étape : la réalisation des travaux selon l'esquisse;
- Quatrième étape : dépôt du rapport final et réception de la subvention.

Pour plus d'informations et de détails, veuillez communiquer avec M. Doris Goulet par téléphone au 819 737-2296, poste 212, ou par courriel à dgoulet@ville.senneterre.qc.ca.

PROGRAMME INCITATIF À LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

La Corporation de développement économique de Senneterre a mis en place un Programme incitatif à la construction résidentielle à Senneterre. Ce programme permet à tout propriétaire réclamant un permis de construction ou qui fait l'achat d'une maison neuve auprès d'un promoteur immobilier de pouvoir bénéficier d'une aide financière

pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ en bons d'achat du Regroupement commercial de Senneterre. Par ce programme, la Corporation souhaite attirer de nouveaux résidents, pallier à la crise du logement et favoriser la venue d'une nouvelle main-d'oeuvre pour nos entreprises. De plus, les bons d'achat sont échangeables dans les commerces membres du Regroupement commercial de Senneterre, ce qui aura pour effet de stimuler l'achat local.



ÉMILIE TREMBLAY, 20 ANS ET PHOTOGRAPHE AMATRICE, EXPOSE DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE



Tout au long des mois de février et mars 2016, vous pourrez admirer les photographies de Mme Émilie Tremblay dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

« La photographie est pour moi, un moment que nous pouvons garder à jamais, un souvenir que nous ne voulons pas oublier! », de dire Mme Émilie Tremblay. Dès l'âge de 8 ans, elle pouvait passer ses journées à prendre des photos. Dernièrement, elle a suivi un cours avec une photographe professionnelle. Éventuellement, après ses études, elle souhaiterait suivre un cours afin d'être diplômée en photographie. Ce qui la pousse à continuer dans ce domaine, c'est l'amélioration de ses photos au fil du temps. Elle est toujours en constante évolution et aime apprendre de nouvelles choses. Les bons commentaires et les encouragements des gens la poussent à avancer et à continuer. Selon elle, une belle photo se résume par les détails et les émotions qui s'en dégagent.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

En mai, dans le cadre du « Mois de l'arbre et des forêts », une distribution d'arbres aura lieu. Plusieurs essences sont disponibles. Afin de répondre aux besoins, nous demandons aux citoyens qui désirent se procurer gratuitement un ou plusieurs arbres de remplir le bon détachable. Un maximum de cinq arbres est alloué par propriété.



Vous pouvez déposer ce coupon à l'Hôtel de ville ou l'envoyer par courriel à clanglois@ville.senneterre.qc.ca ou par la poste avant le **18 mars 2016** à l'adresse suivante :

551, 10^e Avenue, Senneterre (Québec) JoY 2Mo

NOM : _____ TÉL. : _____

ADRESSE : _____

COURRIEL : _____

BUT : _____

Veillez spécifier le nombre d'arbres que vous désirez.

Bouleau jaune : _____ Érable rouge ou à sucre : _____

Mélèze laricin : _____ Frêne d'Amérique : _____

Pin gris : _____ Frêne de Pennsylvanie : _____

Pin blanc : _____ Chêne à gros fruits : _____

Pin rouge : _____ Chêne rouge : _____

Événements

10 février :	Bingo , Salle Marie-Reine
12 février :	Activité de bricolage , Maison de la famille
13 février :	Fiesta pour la St-Valentin , Club de l'Âge d'or
15 février :	Séance du conseil municipal , Hôtel de ville de Senneterre
17 février :	Bingo , Salle Marie-Reine
18 février :	Tournoi mineur du Lac Simon , Centre sportif André-Dubé
21 février :	Fête d'hiver du Mont-Bell , Club de curling
24 février :	Bingo , Salle Marie-Reine
27 février :	Soirée dansante , Club de l'Âge d'or
2 mars :	Bingo , Salle Marie-Reine
5 mars :	Fiesta Mundo , École secondaire La Concorde
7 mars :	Séance du conseil municipal , Hôtel de ville de Senneterre
9 mars :	Bingo , Salle Marie-Reine
10 mars :	Finale locale Secondaire en spectacle , École secondaire La Concorde
12 mars :	Pasta Bar , Club de golf A.R.C.N.
13 mars :	Match du midget espoir , Centre sportif André-Dubé
16 mars :	Bingo , Salle Marie-Reine
18 mars :	Match du Filon de l'Abitibi-Est , Centre sportif André-Dubé
20 mars :	Brunch Cabane à sucre , Manoir Universeau
21 mars :	Séance du conseil municipal , Hôtel de ville de Senneterre
23 mars :	Bingo , Salle Marie-Reine
26 mars :	Spectacle des Patins magiques , Centre sportif André-Dubé
30 mars :	Bingo , Salle Marie-Reine
4 avril :	Séance du conseil municipal , Hôtel de ville de Senneterre
6 avril :	Bingo , Salle Marie-Reine
7 avril :	Tournoi Cri mineur , Centre sportif André-Dubé
9 avril :	Spectacle annuel du club de nage synchronisée , Centre Aqua-Spec
13 avril :	Bingo , Salle Marie-Reine
16 avril :	Gala mode du CPE Bout'Chou et Casse-Cou , Centre Aqua-Spec



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :
551, 10e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2296
Téléc. : 819 737-4215

www.ville.senneterre.qc.ca



**CORPORATION
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
SENNETERRE**

cde@ville.senneterre.qc.ca